

Forum des Halles : la justice épingle le prix de la "canopée"

Le tribunal administratif a annulé un avenant au contrat pour la construction du toit de verre devant couvrir le centre commercial de Châtelet les Halles. Est notamment en cause une hausse de 28% du coût de l'édifice, désormais de 216 millions d'euros, par rapport au montant initial.

La rémunération du groupement d'architectes composé par Jacques Anziutti et Patrick Berger, passée de 19,6 à 25 millions d'euros selon 20 Minutes, est notamment pointée du doigt. La mairie de Paris a expliqué cette hausse par la nécessité d'études supplémentaires suite aux observations de la Préfecture.

En développant ce toit, aucun architecte n'avait en effet pris en compte, par exemple, l'évacuation des fumées par le toit de verre, qu'il a donc fallu repenser sous forme de lamelles. Une évolution qui fait de la canopée "un toit au prix exorbitant qui laisse passer la pluie", nous expliquait en décembre Elisabeth Bourguinat, porte-parole de l'association de riverains Accomplir.

Le tribunal a finalement invalidé l'avenant venu bouleverser le marché initial. Décision qui, pour le juge, "n'a pas d'incidence sur la validité du marché de maîtrise d'œuvre initial complété par les avenants devenus définitifs". La construction du toit n'est donc que retardée en attendant le 31 juin, date limite avant laquelle élus et architectes doivent signer un nouvel avenant, moins onéreux.

Matthieu Guinebault

<http://fr.fashionmag.com/news-225918-Forum-des-Halles-la-justice-epingle-le-prix-de-la-canopee->